



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



11005594

Tribunal de Commerce

31 DEC. 2010

CHARLEROI
Greffe

N° d'entreprise : 0401.728.567

Dénomination

(en entier) : **JOSEPH PETIT ET FILS**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 6030 Charleroi (section de Marchienne-au-Pont) rue Traversière, numéro 31

Objet de l'acte : **MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE - MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL**

D'un procès verbal dressé par Maître Joëlle THIELENS, Notaire à la résidence de Fleurus le 21 décembre 2010, portant à la suite la mention « Enregistré à Fleurus, deux rôles sans renvoi, le 23 décembre 2010, volume 168 folio 40 case 07. Reçu: 25€ euros. L'inspecteur principal Stoquant (signature). »

Il résulte que s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée "JOSEPH PETIT ET FILS" ayant son siège social à 6030 Charleroi (section de Marchienne-au-Pont) rue Traversière, numéro 31.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Valentin FOURNEAU à Jumet le douze décembre mil neuf cent quarante, publié aux annexes du Moniteur Belge des vingt-trois et vingt-quatre décembre suivant sous le numéro 12935, Numéro d'entreprise 0401.728.567 RPM Charleroi.

Dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois par acte du Notaire THIELENS soussigné le dix-huit juin deux mille huit, publié aux annexes du Moniteur Belge du dix juillet suivant sous le numéro 08103829.

L'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en « Les Pompes Funèbres Michel » et de modifier l'article 2 des statuts comme suit : le contenu de cet article est supprimé et remplacé par « Les Pompes Funèbres Michel ».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer à dater du premier janvier deux mille onze le siège social à 6220 Fleurus rue de la Station numéro 85 et de modifier l'article 3 des statuts comme suit : dans cet article les mots « Charleroi (6030 Marchienne-au-Pont) rue Traversière 31 » sont supprimés et remplacés par « 6220 Fleurus rue de la Station numéro 85 ».

Troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au gérant Monsieur MAKSIUTA Michel, né à Haine-Saint-Paul le treize septembre mil neuf cent soixante-deux, inscrit au registre national sous le numéro 620913 311 82, divorcé, domicilié à Fleurus (section de Fleurus), Chaussée de Charleroi, numéro 601.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DELIVRE SUR PAPIER LIBRE AUX FINS D'INSERTION AU MONITEUR BELGE

Déposés en même temps: expédition de l'acte du 21 décembre 2010 et coordination des statuts au 21 décembre 2010.

Maître Joëlle THIELENS, Notaire à la résidence de Fleurus

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/01/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature